

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les désagréments occasionnés par les sachets plastiques ont un impact sur le cadre de vie, mais aussi sur la santé. On parle de nos jours de prolifération incontrôlée du plastique à usage unique, ou de « péril plastique », l'assimilant ainsi à un véritable fléau.

Le péril plastique est un fléau néfaste à l'environnement raison pour laquelle la loi n° **2015-09 relative à l'interdiction de la production, de l'importation, de la détention, de la distribution, de l'utilisation de sachets plastiques de faible micronnage et à la gestion rationnelle de déchets plastiques** a été voté le mardi 21 avril 2015.

Depuis son adoption, des actions ont été menées pour la rendre effective et inciter la population à s'appropriier la loi et adopter un comportement adéquat.

« **Combattre la pollution plastique à usage unique** » n'est pas seulement un slogan, mais un défi que le Ministère de l'Environnement et Développement durable doit relever. C'est dans ce cadre que le département organise une **randonnée pédestre le samedi 22 décembre 2018, à partir de 8 heures 30 minutes sous le thème « Non au péril Plastique ! »**

La randonnée sera présidée par **Monsieur le Ministre, le Professeur Mame Thierno DIENG** et verra la participation de l'ensemble des acteurs dépositaires d'enjeux (les institutions publiques, les industriels, les consommateurs, les recycleurs, les commerçants, les établissements scolaires et les partenaires du MEDD).

Le programme de la randonnée est établi comme suit :

- Départ : 8 h 30 au Ministère de l'Environnement ;
- Parcours : Ministère – rondpoint liberté 6 – terminus liberté 5 - castors – Parc Hann ;
- Activités : ramassage des sachets plastiques sur le parcours ;
- Une visite guidée gratuite du parc zoologique de Hann à la fin de la randonnée.

Le Secrétaire général

